

**67<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE**

**Procès-verbal de la séance du lundi 27 février 2023 à 18h30**

**A la halle de gymnastique de l'école primaire de Bassecourt**

**Président** : M. Michel Lando

**Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne

**Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : M. le Maire Eric Dobler, Mme Yvonne Lucchina, M. Etienne Dobler, M. Olivier Chèvre, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Crétin, M. Bernard Vallat et M. Raphaël Mérillat, chancelier

**Excusé** : -

**Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 5 du 9 février 2023, par affichage public et sur le site internet de la Commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

**Le président, M. Michel Lando**, ouvre la séance.

Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire du jour ; Michèle Bailat vice-chancelière, le Chancelier, les représentants de la presse et le public.

**Le président** informe qu'il a reçu une demande de discussion par le groupe UDC et M. Chenal (PS-Verts).

Suite au vote, les membres du Conseil général acceptent par 25 voix et 6 abstentions l'ajout de ce point à la fin de l'ordre du jour du Conseil général.

Ce point est ajouté à l'ordre du jour.

La séance de ce soir est enregistrée.

Le Président donne la parole à la secrétaire du Conseil général pour l'appel.

**1. Appel.**

Michèle Bailat, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

Mme Eva Colomb (PS-Verts) est excusée et remplacée par Mme Esther Gerber

M. Eric Isoet (PS-Verts) est excusé et remplacé par Mme Ianka Mosimann

M. Gérald Steiner (PDC) est excusé et remplacé par M. Jacques Dobler

M. Yoann Schaffter (UDC) est excusé et remplacé par Mme Sandra Juillerat

M. Christian Brosy (PLR) est excusé et remplacé par M. Michel Kiener

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

## 2. Procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat, vice-chancelière, est accepté avec remerciements à son auteure.

## 3. Communications

**M. Lando** fait part des communications suivantes :

- ◆ Lors du dernier Conseil général, il a été interpellé en fin de séance par un spectateur concernant la question orale de M. Vincent Voyame au sujet du projet Migros et la réponse donnée par M. Ruch. Selon le spectateur, M. Ruch n'aurait pas dû répondre à la question en raison d'un conflit d'intérêt étant donné qu'il siège au Conseil de Fondation du home Claire-Fontaine. M. Lando indique que suite à cette interpellation, il a pris contact avec M. Riat, qui est le délégué aux affaires communales. Ce dernier a indiqué dans sa réponse, qu'il n'y avait pas eu de conflit d'intérêt dans ce dossier et que M. Ruch pouvait sans autre répondre à la question orale.

Le président cède la parole à **M. le Maire Eric Dobler** pour les communications du Conseil communal qui s'exprime ainsi :

### ◆ Analyse du chlorothalonil

Le chlorothalonil est une substance active admise depuis les années 70 dans les produits phytosanitaires en tant que fongicide et utilisé dans l'agriculture.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a interdit son utilisation dans toute la Suisse à compter du 1er janvier 2020.

L'utilisation de produits phytosanitaires peut conduire à la formation de produits de dégradation, appelés métabolites, qui peuvent contaminer les eaux souterraines et arriver dans l'eau potable.

Les produits de dégradation majoritaire du chlorothalonil ont été inscrits par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et vétérinaire (OSAV) dans la liste des métabolites dits « pertinents » et donc légalement soumis à une limite de concentration maximale de précaution de 0.1 µg/l.

Dans les derniers jours de l'année 2022 et les premiers jours de 2023, des prélèvements ont été réalisés en vue d'analyses, dans toutes les ressources. Toutes ces analyses ont révélé une teneur très inférieure à la limite maximale de précaution.

La situation est sous contrôle et le programme d'analyse a été accentué.

Les Autorités communales rappellent que la toxicité des métabolites du chlorothalonil n'est pas avérée dans la gamme de concentration mesurée dans nos eaux.

### ◆ Traitement de la résolution Géothermie profonde

Le protocole de fissures prévu dans la convention signée le 17 juin 2022 par le Gouvernement jurassien, Geo-Energie Jura SA et Geo-Energie Suisse AG est un procédé destiné à faciliter la procédure d'établissement des preuves dans un rayon de 2.5 km autour du site du projet. Tous les propriétaires fonciers de cette zone pourront demander que leur bien immobilier fasse l'objet d'un relevé visant à identifier et mesurer les fissures préexistantes visibles sur leurs bâtiments avant le début des travaux de forage. Le règlement d'éventuels dommages en lien avec la réalisation du projet en serait alors simplifié, sur toute la durée du projet.

Ce périmètre, qui pourra évoluer en fonction des connaissances acquises dans le cadre du projet, ne restreint aucunement, pour les propriétaires qui ne sollicitent pas ce protocole comme pour ceux situés en dehors de la zone, la possibilité d'annoncer un dommage ou d'obtenir une indemnisation. La procédure d'indemnisation se fera alors par analogie, les bâtiments ayant bénéficié du protocole de fissures servant de référence.

La convention du 17 juin 2022 prévoit que le canton se charge d'identifier les propriétaires concernés puis de leur envoyer un courrier, qui contiendra des explications du porteur du projet sur les buts et la mise en œuvre des protocoles de fissures, ainsi que le formulaire permettant aux propriétaires de demander l'établissement d'un protocole de fissures pour leurs biens immobiliers. Les propriétaires auront un délai de réponse de trois mois pour transmettre leur demande.

Les principes de la mise en œuvre et le calendrier du programme d'établissement des preuves seront communiqués de manière détaillée à la suite de la prochaine séance de la CSI qui se tiendra le 14 mars. La date d'envoi du courrier aux propriétaires sera communiquée à cette occasion. Aucune démarche préalable de la part des propriétaires n'est donc nécessaire. Les coûts seront entièrement à la charge du porteur du projet.

La commune a prévu de doubler cette information aux propriétaires par une information aux habitants (locataires également) par le biais du Journal Haute-Sorne Infos.

En parallèle la commune annoncera l'ensemble de ses bâtiments situés dans chacun des villages et hameaux.

Le Conseil communal estime à ce stade que ces informations sont de nature à répondre à la résolution du Conseil général déposée lors de la dernière séance.

#### ◆ Projet Migros

Le Conseil Communal tient à vous informer qu'il est en contact étroit avec Migros depuis plusieurs mois pour l'implantation d'un centre commercial sur les parcelles situées en zone entre le Centre Coop et le home. Pour l'heure, des promesses conditionnelles de vente des terrains ont été signées avec le promoteur. Des démarches sont en cours et nous attendons une prise de position du gouvernement jurassien sur le préavis négatif du service du développement territorial basé sur l'article du Quotidien Jurassien et communiqué directement au promoteur sans aucun contact préalable avec la commune.

Sans réponse à ce jour, il est prématuré de communiquer plus avant sur ce projet.

#### **4. Questions orales.**

4 questions orales ont été déposées.

##### **Question no 1 concernant l'aménagement d'écopoints posée par Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) qui s'exprime ainsi avec la projection de quelques photos au beamer :**

« Selon le message n°190, adopté au Conseil général du 29 juin 2022, le législatif a voté sur le crédit relatif aux différents aménagements d'écopoints dans nos différents villages. Les plans annexés mentionnaient des containers hors sol d'une dimension allant jusqu'à 160/220cm et d'une hauteur de 170 cm. Tous identiques selon les photos sur le message. Le message au Conseil général et les plans indiquent également, je cite : « des aménagements végétaux et la plantation d'arbres ou de buissons sont prévus sur plusieurs sites. Lorsque les aménagements empiètent sur des places de parcs, celles-ci sont compensées par une réorganisation du stationnement ». Le dossier soumis au législatif mentionne que tous les écopoints offriront les mêmes prestations de récolte de déchets, question d'équité entre les villages, mise à part la presse à carton de Courfaivre qui sera déplacée à Bassecourt. L'aménagement de l'écopoint de Glovelier est en place, voici à l'écran une photo du projet voté et présenté, et une photo de la réalité aujourd'hui.

Nous constatons que l'aménagement de l'écopoint de Glovelier, adopté par le législatif pour des containers de 1.7m de hauteur, n'a pas été respecté et nous ne trouvons pas les arbres non plus. De grosses et anciennes bennes métalliques et sales sont posées à la place des nouveaux containers identiques. Celles-ci ne respectent donc pas les gabarits posés et ne correspondent pas non plus au dépôt du projet et des plans. Ces vilaines bennes défigurent tout le site de la halle polyvalente et sportive de Glovelier. C'est décevant en matière d'aménagement du territoire et d'image pour une entrée de village.

D'où notre question à l'exécutif :

Le Conseil communal envisage-t-il de respecter les emplacements et aménager ces écopoints conformément à ce qui a été voté et décidé par le législatif selon le message n°190 ? »

**Réponse de M. Etienne Dobler conseiller communal :**

Oui, le Conseil communal respecte le contenant des messages avalisés. Actuellement, la commune est dans une phase de traitement de ces installations. Lors de la publication des projets, plusieurs oppositions ont dû être traitées. A la suite de ces oppositions, des séances de conciliation ont été organisées. Par exemple, un riverain voulait une palissade pour cacher ces moloks. D'une manière globale, il assure que les écopoints seront aménagés selon le message présenté au Conseil général.

**Mme Mahmoudi est satisfaite de la réponse.**

---

**Question no 2 concernant le projet Migros, posée par M. Damien Cottet (PS-Verts) et qui s'exprime ainsi :**

« A l'heure où le développement et la croissance devraient être contrôlés, le projet d'implantation de Migros à Bassecourt a suscité l'étonnement et le questionnement dans le groupe PS-Verts.

Nous avons vraiment besoin d'informations pour permettre une réflexion globale et fondée. Nous aurions besoin de connaître la désignation des parcelles concernées et leurs surfaces ; mais aussi les incidences du projet sur la qualité de vie et le développement commercial de la localité de Bassecourt. Il nous importe également d'avoir des informations sur l'estimation des retombées financières uniques et répétées pour la commune. Il serait aussi nécessaire de savoir quand les résultats de l'étude d'impact environnemental commandée par le canton pourront être portés à la connaissance du Conseil général.

Nous ne demandons pas au Conseil communal de répondre dans l'immédiat à ces questions. Nous lui demandons la possibilité d'obtenir ces informations et toutes celles qui nous seraient utiles sur le projet Migros. Le Conseil communal est-il disposé à fournir ces informations lors de la prochaine séance du Conseil général ?

**Réponse de M. Ruch conseiller communal :**

Une information concernant ce projet sera communiquée lors du prochain Conseil général. Pour le moment, ce projet est à prendre au conditionnel car des discussions doivent encore avoir lieu avec le canton.

**M. Cottet est satisfait de la réponse.**

---

**Question no 3 concernant le vote consultatif sur le projet de géothermie profonde, posée par Mme Sylvaine Eschmann (HSA), qui s'exprime ainsi :**

« Nous vivons actuellement une période économiquement difficile, dans laquelle la Commune se verra obligée de procéder à des adaptations et des économies dans différents domaines. Pour ce faire, elle devra trouver des solutions afin d'augmenter ses recettes et réduire ses dépenses (par exemple la proposition d'extinction partielle de l'éclairage public, etc...).

Dans ce contexte, il est apparu que le Conseil communal a l'intention d'organiser un vote consultatif concernant le projet de géothermie profonde en Haute-Sorne.

Lors de la séance du Parlement du 15 février 2023, Mme la Ministre Rosalie Beuret-Siess, en réponse à la question d'une députée concernant ce sujet, a indiqué que «la Constitution jurassienne précise que les compétences du corps électoral doivent trouver un ancrage dans une loi.

Dès lors, le vote consultatif devrait être inscrit dans une loi pour pouvoir être mis en œuvre au niveau cantonal ou communal, ce qui n'est pas le cas dans le canton du Jura ». Elle conclut qu'« en l'absence de base légale, un vote consultatif ne peut donc pas être décidé et organisé au niveau communal. »

Notre question au Conseil communal est donc la suivante :

Ce vote consultatif sera-t-il quand même organisé ? Et, si oui :

- Comment sera-t-il financé, vu que sa charge de CHF 10'000.- à CHF 15'000.- n'est pas au budget ?

- Quelle nouvelle marge de manœuvre et stratégie à moyen terme aura le Conseil Communal si la majorité des citoyens rejetait le projet ? »

**Réponse de M. Eric Dobler, Maire qui s'exprime ainsi :**

« Dans le cadre de la procédure, il y a eu de nombreuses oppositions, toutes levées, à savoir :

Initiative populaire signée par plus de 3000 citoyens, qui a été rejetée, et de nombreuses interventions parlementaires, sans effet.

Actuellement, il y a une décision de l'exécutif de Haute-Sorne du 13 janvier 2023 d'organiser un vote consultatif. Cette décision dérange et elle s'oppose à l'analyse cantonale qui conclut à l'illégalité de la démarche.

Pour répondre à vos trois questions, je peux vous communiquer que pour l'heure, le Conseil n'a pas revu sa position d'organiser ce vote consultatif. Une analyse des risques est en cours. Une nouvelle décision sera prise lors d'une prochaine séance.

S'agissant du financement, je vous renvoie à l'article 34 du ROAC qui ne doit pas vous être inconnu et qui traite des dépenses imprévues autorisées par le Conseil communal. L'organisation en parallèle d'un autre vote en réduirait considérablement le coût.

Cette décision ne modifiera pas la marge de manœuvre de l'exécutif, dans un sens comme dans l'autre, mais elle aura pour but de connaître le taux d'acceptabilité/de rejet du projet par les citoyennes et citoyens de Haute-Sorne et d'ainsi affiner la stratégie du Conseil communal dans ses discussions futures ».

**Mme Eschmann est partiellement satisfaite de la réponse.**

---

**Question no 4 concernant la géothermie profonde et son protocole de fissures, posée par M. Sacha Crétin (PS-Verts) qui s'exprime ainsi :**

« Comme vous le savez toutes et tous, le projet de géothermie profonde entre dans le concret. Ce projet n'est pas sans risque. Malheureusement, en l'état, les différents villages ne sont pas égaux face aux risques de ce projet.

En effet, la convention du 17 juin 2022 entre Geo-Energie Suisse et la RCJU a délimité une zone de réalisation et d'incidence de 2,5 kilomètres. Les propriétaires dans cette zone, comme prévu dans le protocole de fissures, peuvent faire expertiser aux frais du promoteur leurs biens.

Les villages de Courfaivre, Soulce, Undervelier, Sceut en sont exclus. Or, une motion de Loïc Dobler, acceptée au Parlement jurassien le 27 mars 2019, exige explicitement qu'a minima tous les bâtiments de Haute-Sorne fassent l'objet d'un rapport sur leur état, aux frais du promoteur. Cette motion est restée lettre morte au moment de négocier et de ratifier la convention.

De plus, Geo-Energie Suisse dans une étude des risques, a déterminé un périmètre de 6 kilomètres dans lequel on peut s'attendre à des dommages potentiels dus à un séisme. Ce périmètre comprend donc toute la Haute-Sorne. Ce périmètre n'a également pas été retenu.

Donc, ni le législatif avec la motion ignorée, ni l'expertise avec le périmètre défini dans l'étude des risques, n'a été respectée dans la convention entre le canton et Geo-Energie Suisse.

Au vu de ces éléments, le Conseil communal va-t-il exiger du canton que tous ses villages soient protégés équitablement face aux risques comme le veut la motion Dobler et l'expertise scientifique ? »

**Réponse de M. le maire Eric Dobler qui s'exprime ainsi :**

« Il est faux de prétendre que les différents villages ne sont pas égaux face aux risques de ce projet. On parle ici d'une mesure d'accompagnement du projet qui traite de l'établissement des preuves. Cette demande a été transmise à la dernière CSI, ainsi qu'aux promoteurs que nous avons rencontrés vendredi dernier.

Pour répondre plus précisément à votre question, la commune ne peut pas s'ingérer dans les objets qui ne sont pas de sa compétence et je vous laisse vous approcher de mon homonyme et ancien collègue parlementaire qui sera mieux à même de s'assurer du suivi de sa motion acceptée il y a bientôt 4 ans et qui n'a pas été réalisée ».

**M. Sacha Créatin est satisfait de la réponse.**

<b>5. Prendre connaissance et statuer sur l'extinction partielle de l'éclairage public (message n°202 du 27 février 2023)</b>
---

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**Mme Valérie Soltermann**, conseillère communale, débute par un petit historique. Au mois d'avril 2015 a eu lieu l'entrée en vigueur de l'interdiction de la vente d'ampoule à vapeur de mercure. La commune de Haute-Sorne avait beaucoup de ce genre d'ampoule. Afin d'assainir l'éclairage public, un message a été adressé au Conseil général et, pour finir, une votation populaire a eu lieu pour passer du système LED au système radio piloté qui permet de baisser l'éclairage en fonction des horaires. Dans le courant 2018, une motion de M. Blaise Schüll et intitulée « extinction de l'éclairage public, Haute-Sorne se doit de réagir » a été déposée. Après un refus de la transformer en postulat, cette motion a finalement été refusée par le Conseil général.

La commune participe à l'action Earth Hour depuis quelques années maintenant. Elle est organisée par le WWF et consiste à éteindre l'éclairage public durant une heure à partir de 20h30, en général le dernier samedi du mois de mars.

A l'heure actuelle, la commune dispose du système pour effectuer des programmations.

En vue de faire des économies d'énergie, le Conseil communal a pris aussi la décision de ne pas mettre d'éclairage de Noël.

Le service des infrastructures a demandé le maintien de l'éclairage au droit des passages pour piétons.

Ce message a été préavisé favorablement par la commission des services communaux et des finances.

Une communication à la population sera faite dans le journal de Haute-Sorne Infos et sur le site internet de la commune.

La proposition du Conseil communal est d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00 du matin.

**M. Patrick Müller pour le groupe HSA** pense que le message est un peu trop rigide tel que présenté. Il propose que le week-end les horaires soient modifiés en fonction des derniers transports publics afin que les gens rentrent en sécurité. Aussi, le message n'indique pas comment l'éclairage sera géré lors des fêtes de villages.

Il souhaite que ce message soit un peu retravaillé sur les points énumérés.

**Mme Soltermann** indique que techniquement on pourrait imaginer faire une différence entre la semaine et le week-end. Toutefois, il y a des sensibilités différentes d'un village à l'autre. Il est toujours difficile de savoir comment faire pour bien faire.

**Mme Catherine Wolfer (PS-Verts)** demande une interruption de séance.

L'interruption de séance est acceptée

**M. Patrick Müller pour le groupe HSA** propose l'amendement suivant :

Proposition d'éteindre différemment le week-end et la semaine. A savoir d'éteindre la semaine de 23h00 à 5h00 du matin du dimanche au jeudi et le week-end de 1h00 et à 5h00 idem pour la veille des jours fériés. Aussi, d'effectuer une phase de test jusqu'à fin novembre pour voir s'il faut réajuster quelque chose.

Au vote, l'amendement de M. Patrick Müller est accepté par 23 voix pour et 5 contres et 4 abstentions.

Au vote final, le message avec l'amendement est accepté par 24 voix pour et 7 contres et 2 abstentions.

## **6. Prendre connaissance et accepter les budgets communaux et bourgeois 2023 ainsi que les taxes y relatives (n°203 du 27 février 2023)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. Pascal Crétin**, conseiller communal en charge des finances, présente le budget détaillé à l'aide d'un power point. En préambule, il répète que ce budget a été élaboré par l'ancienne législature, qui a décidé de différer la présentation dudit budget, suite à la publication en date du 6 octobre 2022 du budget cantonal et du plan équilibre cantonal de reporter la présentation du budget 2023, afin de se donner le temps d'évaluer les impacts du plan équilibre sur les communes jurassiennes.

C'est en date du 15 décembre 2022 que le Conseil communal a validé la version définitive du budget 2023. Le budget a été repris mi-janvier par les nouvelles autorités et la nouvelle commission des finances. Elles ont toutes deux préavisé favorablement ce budget.

Le budget table sur un déficit de 1,4 million de francs au compte général. Les rentrées fiscales des personnes physiques devraient rester plus ou moins stables. La quotité d'impôts et les taxes communales restent inchangées.

Pour arriver au résultat présenté, une analyse détaillée des postes budgétaires a été effectuée et des réductions de charges ont été adoptées. Durant cette procédure, une liste de pistes a été établie, et vise à l'amélioration à court et moyen terme des finances communales pour tendre vers un équilibre des comptes.

Ces éléments seront étudiés, des propositions concrètes seront élaborées et soumises à décision en fonction des compétences de l'exécutif et du législatif et une stratégie sera mise en place.

Il faudra cependant tenir compte d'un certain nombre d'éléments, sur lesquels nous n'avons toutefois aucune emprise et qui ont un impact non négligeable sur l'évolution des finances, tant sur le plan cantonal que sur le plan communal, entre autres :

- L'envolée des taux d'intérêts, qui grève le service de la dette
- La fermeture définitive de l'entreprise BAT (juin 2024)
- Le déficit annoncé pour l'année 2022 de la BNS
- Le report du « plan d'équilibre » cantonal
- La baisse effective des recettes fiscales suite à la réforme de la fiscalité des entreprises
- Les impacts financiers de l'accueil de Moutier
- L'inconnue concernant le budget de la RCJU

Le Conseil communal est parfaitement conscient des difficultés auxquelles sont déjà confrontés les citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, de même que le tissu artisanal et industriel de notre commune face à l'inflation, la hausse des taux d'intérêts ou encore la situation économique globale. Il restera néanmoins attentif aux différents éléments énumérés et adaptera ses propositions et prises de décisions en fonction de l'évolution globale de la situation.

**M. Noah Nguontcheu (PS-Verts)** pose la question suivante :

« Sous la rubrique "7100.31204.00 - Electricité du Patrimoine administratif ", on constate une forte augmentation par rapport au budget 2022.

Selon le contrat avec BKW, le budget relatif à l'électricité de la station de pompage de Berlincourt a été multiplié par 4 passant de CHF 30'000.- à près de CHF 125'000.-. Soit une augmentation astronomique de CHF 95'000.-.

Je demande donc au Conseil communal pourquoi n'avez-vous pas anticipé et prévu une autre source d'énergie comme les panneaux solaires par exemple pour alimenter la station de pompage ?

J'en profite pour vous demander si accroître la souveraineté énergétique de la commune n'est pas essentiel dans un contexte d'augmentation de la volatilité des prix des énergies ? »

**M. Pascal Créatin** répond que c'est une bonne remarque que le fait d'étudier toutes les possibilités qui permettront d'avoir une meilleure autonomie énergétique.

Mme Valérie Soltermann, conseillère communale, complète en expliquant qu'il y a un préprojet en cours pour analyser la pose de panneaux solaires sur les stations de pompages. Toutefois, elle termine en répondant que la pose de panneaux à cet endroit n'est pas optimale.

**Mme Céline Grellier (HSA)** demande si la réserve de politique budgétaire doit être dissoute en totalité cette année ou si l'on peut échelonner les prélèvements sur plusieurs années ?

L'alimentation et l'emploi de la réserve de politique budgétaire (compte 29400.00) et régit par l'article 37 du Décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611).

L'alinéa 3 définit son emploi : « La réserve de politique budgétaire ne peut être utilisée que pour couvrir de futurs déficits du compte de résultats ».

Son utilisation partielle ou complète est laissée au choix des organes compétents, en l'occurrence la proposition du Conseil communal porte sur le prélèvement de l'entier de la réserve disponible.

Les principaux postes de la Commune mixte de Haute-Sorne :

en milliers de francs	Budget 2022	Budget 2023	Variation
Charges	26 860	29 133	<b>8.46%</b>
Revenus	25 982	27 928	<b>7.49%</b>
Investissements nets	4 964	3 754	<b>-24.38%</b>
Rentrées fiscales nettes*	16 945	17 983	<b>6.12%</b>
Quotité d'impôts	2.10	2.10	<b>inchangée</b>
<b>Résultat (+ excédent, - déficit)</b>	<b>- 878</b>	<b>- 1 205</b>	<b>37.14%</b>

\*impôts directs PPH + PM + Autres impôts (hors péréquation)

**Pour le groupe PDC, M. Julien Meier** s'exprime ainsi :

« La situation actuelle étant telle que nous n'avons pas trop le choix, tout ce qui a été dit jusqu'à présent, soit le manque d'argent de la part de la BNS, la problématique concernant BAT, qui va certainement préteriter les finances cantonales, est juste.

Pour mémoire, ce budget a été élaboré principalement par nos anciennes autorités et modifié quelque peu par les nouvelles autorités.

Nos commentaires sont les suivants : le déficit prévu n'est pas de CHF 1'204'000.- comme mentionné dans les documents, mais il est bien de près de 2 millions, car sans les réserves ponctionnées, soit CHF 580'000.- et CHF 240'000.- dans les réserves, nous serions avec un déficit budgétaire de 2 millions.

Notre marge de manœuvre est donc très limitée, nos finances devront être mises sous surveillance et tous les dossiers devront être passés au peigne fin.

De plus, la réserve étant utilisée dans sa totalité, il sera impératif de revoir la structure et le fonctionnement de notre commune pour l'avenir.

Nous sommes confiants et voterons à l'unanimité ce budget, ainsi que les budgets bourgeois. »



**Pour le groupe PS-Verts, Mme Catherine Wolfer s'exprime ainsi :**

« Lors de la séance de présentation des budgets communaux et bourgeois du lundi 30 janvier 2023, il est apparu que le Conseil communal avait une vision claire des investissements à venir, doublée d'une volonté d'échelonner les grands projets dans le temps afin de garantir leurs gestions et de conserver une certaine flexibilité. Le groupe PS-Verts tient à souligner ce principe d'investissements échelonnés. Même si le Conseil communal a été prudent durant la dernière législature, de nombreux investissements ont été réalisés en même temps ou à la suite, particulièrement dans le domaine de la protection des crues et du PGA obligeant le dépassement des 3 millions nets à disposition de la commune.

Nous souhaitons donc que les travaux qui doivent encore être réalisés dans des services auto-financés par une taxe le soient en fonction de ces revenus-là et que la précipitation ne devienne pas la règle. Il est peut-être temps aussi de revoir certaines ambitions à la baisse (je me permets de citer, en exemple, le bâtiment des voyers. Au terme de la discussion qui avait eu lieu lors du Conseil général, l'ancien Maire M. Vallat avait reconnu que des économies pouvaient être réalisées).

Nous tenons à ce que ces points soient respectés pour laisser des moyens à disposition des divers dicastères mais aussi pour permettre la réalisation des motions sur lesquelles le Conseil communal a planché, tels que les jardins communautaires et jeunesse pas en reste. Les conclusions des rapports de travail ont ouvert des pistes qui méritent d'être approfondies et mises en œuvre.

Il nous revient, à nous conseillers/ères généraux et aussi à tous/toutes les commissaires que nous avons nommés, de veiller à ce que les projets proposés rentrent dans un cadre financièrement acceptable.

Nous remercions le service financier ainsi qu'Etienne Dobler, conseiller communal et la commission des finances, pour le travail effectué et souhaitons bon vent à la future équipe pour tenir la barre de ce budget 2023 ».

**Pour le groupe UDC, M. Grégory Gunzinger s'exprime ainsi :**

« En cette année 2023 troublée et marquée par beaucoup d'incertitudes, c'est avec compréhension mais aussi avec regret que le groupe UDC prend note d'un budget déficitaire. Malgré les efforts d'une Administration communale qu'il convient ici encore une fois de remercier dans son entier, les charges dépassent les produits de plus de 1 million de francs.

Avec constance et régularité, c'est une fois de plus les charges liées qui constituent le problème no. 1. Leur augmentation de 25% à 30% sur une décennie est un véritable défi financier, et pas seulement pour Haute-Sorne. La situation conjoncturelle du canton, avec le report sur les communes de mesures du plan d'économie cantonal, est un autre défi de taille. On ne peut que croiser les doigts et espérer la non-répétition d'un tel exercice en 2023. La perte de plus de CHF 1'000'000.- de revenus prévu par la fermeture de l'usine BAT de Boncourt ne pousse pourtant pas à l'optimisme. Quel sera l'impact sur la péréquation financière des communes ? On craint le pire.

Le maître mot doit être anticipation. Anticipation de découverts plus importants par la mise en place d'un plan d'économies supplémentaire. On pourrait par exemple rediscuter de la participation de Haute-Sorne à l'association communes centres, soit de CHF 250'000.-.

Fidèle à sa ligne politique, le groupe UDC s'opposera à toute velléité d'augmenter la quotité d'impôt de notre commune.

Le groupe UDC vous demande d'approuver le budget 2023 de la Commune de Haute-Sorne et invite les autres groupes à faire de même ».

**Pour le groupe HSA, Mme Céline Grellier s'exprime ainsi :**

« Vive la cosmétique comptable. Grâce à la liquidation de ce fameux fond on arrive à cacher 30 % de déficit. Et oui, on nous présente un déficit de 1,2 mio, mais la réalité, c'est un déficit du compte général, avant la vidange de cette fameuse réserve de + de 2 mio. Il est temps pour la 2<sup>ème</sup> commune du canton de cesser de se cacher derrière les écritures comptables pour minimiser sa situation, surtout que le pire est à venir et cela dès 2024. Stop à une politique champêtre, où les seules pistes proposées sont de repousser les investissements et diminuer les enveloppes déjà trop petites de certains secteurs. Trop petites : car les économies à court terme sur l'entretien engendrent des investissements à moyen ou long terme pour le remplacement. Sur le long terme, ça coûte plus cher et c'est les générations suivantes qui en subiront les conséquences.

Donc non, HSA ne prône pas une hausse d'impôts, ni de taxes, mais une prise de responsabilités et des actions concrètes. Nous demandons au Conseil communal de s'atteler à mettre en place une réelle stratégie politique budgétaire dès le début de cette législature. Stop au patchwork de budgets par dicastère qu'on additionne et sabre selon des critères aléatoires. Actuellement, il n'y a de pas de vision à long terme, on ne fait que d'éteindre des incendies. Il faut plancher tous ensemble sur un budget base zéro et ne plus réfléchir que à court terme, mais aussi à moyen et long terme et prendre des décisions politiques claires.

Nous ne venons ici pas seulement avec des doléances, mais aussi des propositions : nous déposons ce soir une motion urgente pour qu'un recensement de la population soit fait au plus vite afin de s'assurer que la fiscalité arrive bien en Haute-Sorne et cela dès 2024.

Nous invitons notre exécutif à trouver d'autres sources de financement moins chères que les banques, exemples les prêts citoyens et la SACEN. Ce soir, nous n'avons pas de solution pour diminuer ce budget mais on vous soumet 2 demandes :

Amendement n°1 :

1. Prélèvement sur le fond de politique budgétaire, rubrique 9699 /48940.00 :

Nous demandons à ce que l'on ne vide pas cette réserve, mais qu'on en garde pour lisser les exercices prochains qui s'annoncent plus difficiles encore. Donc nous proposons de prendre que le 1/5e du fond estimé selon le budget 2022, soit environ CHF 100'900.-.

Amendement n°2 :

2. Demander la suppression de la rubrique 0120 /30000.01 les montants compensatoires forfaitaires. Cette rubrique étant contentieuse, nous attendons la position du service des communes à ce sujet. Sachant qu'à l'époque le SEFI et le service juridique du canton avaient déjà dit il y a 6 ans que cette pratique n'était pas correcte. HSA demande donc la suppression de cette ligne en contentieux. Le libellé est d'ailleurs très flou et pourrait permettre à l'avenir des dépenses pour lesquelles nous n'aurions pas de justification ».

**Pour le groupe PCSI-RC, M Vincent Voyame** s'exprime ainsi :

« Tout d'abord le groupe PCSI+RC tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration des budgets 2023.

Etablir un budget n'est pas difficile en soit, n'est-ce pas Mirco c'est de la routine, mais c'est surtout la couleur de celui-ci qui pose problème et comment le communiquer afin de ne pas faire peur à nos concitoyens.

La marge de manœuvre de notre commune, comme pour beaucoup d'autres d'ailleurs, est faible. Les charges liées imposées par le canton, qui ne cessent d'augmenter, pèsent plus lourd dans la balance que les revenus qui deviennent en partie aléatoires, comme la péréquation cantonale, la contribution de la BNS, les recettes fiscales.

Budgéter ne signifie pas dépenser. Nous avons pleine confiance en nos autorités et employés communaux afin de maîtriser les dépenses et d'arriver à des résultats des comptes dans le vert clair.

Sans augmentation des taxes et des revenus, les investissements devront être réalisés sur un laps de temps plus long.

A propos des revenus, il est vrai que nous manquons de millionnaires sur notre territoire. Voici un défi pour nous tous élus, attirer des gros contribuables, des professions libérales qui augmenteraient l'assiette fiscale de notre commune.

Malgré tout, il faut rester optimiste car ces dernières années, nous avons toujours eu de bonnes surprises lors de la communication des résultats des comptes communaux.

Pour terminer le groupe PSCI+RC accepte à la majorité les budgets 2023 ».

**M. Jean-Pierre Chenal (PS-Verts)** propose l'amendement suivant :

Intégration d'un montant de CHF 5'000.- au budget pour un vote, sondage et informations diverses à la population relatifs au projet de géothermie profonde.

Au vote, l'amendement n°1 de Mme Céline Grellier est refusé par 13 voix contre 6 pour et 12 abstentions.

**M. Etienne Dobler**, conseiller communal monte à la tribune pour donner quelques explications concernant les montants compensatoires. La justification de ce montant au budget trouve sa légitimité dans le message n°42 du 9 décembre 2014 où le bureau du Conseil général avait demandé à ce que les conseillers communaux soient augmentés afin qu'ils s'arrivent au seuil d'entrée de la LPP. Les conseillers communaux qui diminuaient leur temps de travail professionnellement pour occuper cette fonction perdaient ce pourcentage au niveau de leur LPP. Le bureau du Conseil général avait remarqué cette lacune et avait fait la proposition pour pouvoir modifier cette situation.

Le service cantonal du contrôle des finances, a effectivement confirmé que les montants compensatoires qui n'avaient pas été annoncés en tant que salaires étaient un problème. Ce point a été corrigé avec la caisse de compensation. C'est uniquement cet aspect-là qui avait été contesté. Par la suite, une solution a été proposée aux membres du Conseil communal et qui ont accepté cette façon de faire. Le fait d'avoir un emploi partiel à 25% ne permettait pas de pouvoir bénéficier des mêmes conditions que le personnel communal.

Par ailleurs, un avis externe avait été demandé à l'époque et avait confirmé que tout ce qui a été fait était dans la légalité.

A la suite de ces précisions, **Mme Grellier** invite le Conseil communal à relire les directives de la Confédération où il est mentionné que l'on peut faire appel à une caisse supplétive. Par ailleurs, elle retire sa proposition d'amendement et va laisser le service des communes statuer sur ce dossier.

**M. Crétin** ajoute que ce point a été discuté lors de la commission des finances et il a été décidé de maintenir ce montant au cas où il devrait tout de même être versé.

Au vote, l'amendement de M. Chenal est accepté par 18 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions.

Au vote final, les budgets 2023, les taxes et l'amendement sont acceptés par 31 voix et 2 voix contre.

**M. Crétin** remercie le Conseil général de sa confiance.

Les principaux postes du budget de la bourgeoisie de Courfaivre sont :

en CHF	Budget 2022	Budget 2023	Variation
Charges	272 460	260 600	-4.35%
Revenus	273 050	252 700	-7.45%
Investissements nets	-	-	-
<b>Résultat (+ excédent, - déficit)</b>	<b>590</b>	<b>- 7 900</b>	<b>-1438.98%</b>

Les principaux postes du budget de la bourgeoisie de Glovelier sont :

en CHF	Budget 2022	Budget 2023	Variation
Charges	367 425	404 745	10.16%
Revenus	359 810	416 060	15.63%
Investissements nets	310 000	365 000	17.74%
<b>Résultat (+ excédent, - déficit)</b>	<b>- 7 615</b>	<b>11 315</b>	<b>-248.59%</b>

Les principaux postes du budget de la bourgeoisie de Soulce sont :

en CHF	Budget 2022	Budget 2023	Variation
Charges	447 198	443 626	-0.80%
Revenus	463 630	457 530	-1.32%
Investissements nets	30 600	86 000	181.05%
<b>Résultat (+ excédent, - déficit)</b>	<b>16 432</b>	<b>13 904</b>	<b>-15.38%</b>

**M. Jean-Claude Beuchat (PCSI+RC)** se demande pourquoi il n'y a que la bourgeoisie de Glovelier qui vend du bois ?

M. Crétin répond que pour la bourgeoisie de Soulce, c'est le triage forestier la Cendre qui s'occupe de ça. M. Mirco Bellè, chef du service financier précise que les projections relatives à la vente du bois font partie intégrante des budgets bourgeois et y sont portées dans la fonction 82 « Sylviculture ».

**M. Vincent Voyame (PCSI+RC)** qu'en est-il des frais concernant le thermoréseau ?

M. Bellè explique que dans le circuit c'est le triage forestier qui est chargé de la commercialisation du bois. Le triage forestier livre le bois aux différentes centrales de chauffe et les propriétaires des centrales de chauffe rétribuent le triage avec des centimes au Kw des chaleurs produites. Le triage fait le décompte entre les coûts d'exploitation, de livraison et le bénéfice qui en résulte est reversé aux propriétaires qui ont livré du bois. Il n'y a pas de vente de grume. C'est simplement le produit qui est restitué par rapport au volume de la production de copeaux.

Lors de sa séance du 15 décembre 2022, le Conseil communal a préavisé favorablement cet objet et invite le Conseil général à approuver les budgets 2023 tels que présentés.

Le rapport relatif au budget 2023 sera annexée au présent procès-verbal.

Suite au vote, les budgets des bourgeoisies 2023 sont acceptés à l'unanimité.

**M. Crétin** tient à remercier les membres du Conseil général et aimerait revenir sur le plan d'équilibre du canton qui est actuellement en cours. Ce dernier est un plan d'équilibre de 16 millions sur 4 ans qui devra être supporté par les communes.

Il déclare également qu'il n'est pas satisfait de la manière dont le canton traite la commune, notamment avec le projet de la Migros et d'autres. Il souligne aussi qu'aucun représentant des communes jurassiennes ne figure dans les commissions que le parlement a nommées pour traiter ce plan d'équilibre. Il aimerait que tout le monde sache que les charges financières des communes seront encore plus élevées. Il déclare aussi que le citoyen n'a pas le droit de savoir qui aura fait capoter ces projets (Migros, zone développement ZAM) mais il a le devoir de le savoir. Il ne peut pas accepter la manière dont la commune de Haute-Sorne est traitée.

**7. Nommer les membres des commissions spéciales pour la législature 2023-2027 :**

- **Commission spéciale pour la mise en place d'un marché couvert (5 membres et jusqu'à la réalisation de la motion)**
- **Commission spéciale d'organisation de la journée des aîné-e-s (7 membres)**
- **Commission spéciale des colonies de vacances (7 membres)**
- **Commission spéciale du service électrique de Soulce (SES) (7 membres)**
- **Commission spéciale d'estimation (7 membres)**

**Commission spéciale pour la mise en place d'un marché couvert :**

PCSI+RC : Mme Christine Choffat  
PDC : M. Hervé Schaffter  
HSA: M. Didier Bouéry  
PS+Verts : M. Patrick Ballaman  
UDC : M. Laurent Haegeli

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissements les personnes citées ci-dessus.

**Commission spéciale d'organisation de la journée des aîné-e-s**

PCSI+RC : Mme Patricia Bürgi  
PDC : Mme Mélanie Sautebin et M. Didier Hulmann  
HSA: Mme Béatrice Müller  
PS+Verts : Mme Nicole Rais et Mme Monika Bregger  
UDC : M. Iannik Perucco

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissements les personnes citées ci-dessus.

**Commission spéciale des colonies de vacances**

PCSI+RC : M. José Raoul Pérez  
PDC : Mme Yvonne Hulmann, vacant  
HSA: Mme Estelle Actis-Datta  
PS+Verts : N'a trouvé personne pour l'instant  
UDC : Mme Nicole Eicher

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissements les personnes citées ci-dessus.

**Commission spéciale du service électrique de Soulce (SES)**

PCSI+RC : M. Jean-Claude Crétin  
PDC : M. Pascal Crétin junior et M. Guy Meier  
HSA: M. Fabrice Carnal  
PS+Verts : M. André Irminger et M. Jolan Obrecht  
UDC : M. Didier Morandelli

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissements les personnes citées ci-dessus.

**Commission spéciale d'estimation**

PCSI+RC : M. Eric Zuber  
PDC : M. Yves Beuchat et M. André Monnerat  
HSA: Mme Solange Pheulpin  
PS+Verts : M. André Irminger, vacant  
UDC : M. Bruno Käslin

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissements les personnes citées ci-dessus.

Pour les deux premières commissions, **M. le Président** propose de faire un tuilage. C'est-à-dire d'accepter que l'ancienne commission continue de fonctionner en même temps que la nouvelle commission jusqu'à la réalisation du marché couvert et de la journée des aîné-e-s.

Au vote, le Conseil général accepte le principe de tuilage de la commission du marché couvert à savoir qu'il y ait deux commissions qui fonctionnent en même temps pour une durée déterminée.

Idem pour la commission des aînés. En raison de la proximité de la journée des aînés, l'ancienne commission doit continuer de fonctionner en même temps que la nouvelle et ce jusqu'à la journée des aîné-e-s.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le principe de tuilage pour la commission de la journée des aîné-e-s.

#### **8. Nomination d'un membre à la commission permanente des finances et promotion économique**

Le groupe PDC propose M. François Monin de Glovelier.

M. Monin est élu par applaudissements à la commission permanente des finances et promotion économique.

#### **9. Nomination d'un membre à la commission permanente des écoles, de la cohésion sociale et de l'informatique**

Le groupe PS-Verts propose Mme Nicole Rais de Courfaivre.

Mme Nicole Rais est élue par applaudissements à la commission permanente des écoles, de la cohésion sociale et de l'informatique.

#### **10. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Gagnon Nathalie et ses enfants Guillemette Lenya et Anaël**

**M. Michel Lando** cède la parole à **M. le Maire** pour la présentation de la demande de naturalisation qui s'exprime ainsi :

« Madame Gagnon Nathalie est née le 18 février 1973 au Canada. Elle est arrivée en Suisse à Moutier en 1998. Elle a ensuite habité à Courtételle, puis à Courfaivre depuis 2007.

Sa fille Lenya est née en 2005 et est actuellement au lycée cantonal à Porrentruy. Son fils Anaël est né quant à lui en 2007 et vient de terminer sa scolarité obligatoire à l'école St-Charles à Porrentruy. Il travaille actuellement à Econorama à Delémont.

Madame Gagnon a effectué une formation d'hygiéniste dentaire au Québec. Elle a ensuite exercé sa profession à Moutier puis à Malleray. Actuellement, elle travaille auprès du Dr Coppola à Delémont. Madame Gagnon vit depuis 25 ans en Suisse et elle se sent autant suisse que québécoise. Les enfants sont nés ici et tous les amis de la famille se trouvent ici.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

## **11. Ouverture d'une discussion demandée par M. Chenal et le groupe UDC concernant le projet de géothermie profonde**

**M. le Président** donne la parole à **M. Chenal (PS-Verts)** qui s'exprime en ces termes :

« A la première séance du nouveau Conseil communal, le vendredi 13 janvier le chef du service juridique du canton apportait les croissants et le Quotidien du jour. Pas de vote consultatif sur la géothermie profonde, c'est illégal et la discussion est close pouvait-on y lire.

Discussion close avant même que le Conseil communal ne l'ait ouverte.

Pourtant, après mûre réflexion le Conseil communal annonce le 10 février qu'il a décidé, à une large majorité et malgré l'injonction cantonale, d'organiser dans les trois mois le vote consultatif promis aux électeurs. Le lendemain, dans le Journal d'information indépendant jurassien, le Quotidien Jurassien, c'est le chancelier cantonal lui-même qui s'invite au plat principal en renchérissant : Le Conseil communal n'a pas l'autonomie financière pour organiser la consultation.

Il faudra attendre le dessert au parlement du 14 février pour que la ministre en charge des communes rajoute la cerise sur le gâteau en espérant : « que les élus honoreront leur promesse solennelle ! » Quelle pression.

Pourquoi le gouvernement veut-il à tout prix éviter un vote consultatif qui, plus est, n'aura pas d'incidence juridique ?

Serait-ce parce que le gouvernement connaît déjà le résultat de ce vote consultatif qu'il veut l'interdire ?

Entre le lancement du projet à Haute-Sorne et aujourd'hui, 10 années se sont écoulées durant lesquelles les séismes et les échecs répétés de projets comme à St-Gall, Pahang et Vendenheim ont mis le doute sur les promesses pourtant chaque fois répétées par les promoteurs.

A la lumière de ces multiples succès, des questionnements et des discussions ont eu lieu à tous les niveaux de la société jurassienne de la simple conversation au café du commerce, en passant par la presse et jusqu'au parlement.

Aucun citoyen ni aucune personnalité politique ou publique n'a pu y échapper. Ainsi chacun et chacune d'entre nous, sensible à l'un ou l'autre des argumentaires soit en faveur du projet soit en sa défaveur, a pu se forger sa propre opinion ou revoir sa position.

Le projet de géothermie profonde a également fait partie des débats qui ont nourri l'opinion et la participation électorale des citoyens lors des dernières élections communales, dont celle du nouveau Conseil général dont vous faites partie ».

**M. Voyame pour le groupe PCSI-RC** monte à la tribune et déclare qu'il n'a jamais vécu une telle situation et trouve que ce n'est pas le moment d'ouvrir une discussion sur un sujet autant délicat. Il souligne également que le fait d'ouvrir une discussion ne figure pas dans le règlement.

**Mme Grellier pour le groupe HSA** rejoint les propos de M. Voyame en précisant qu'à l'époque le Conseil général avait déjà été sollicité par des citoyens et un avis consultatif avait été donné dans les communications car ce n'était pas de sa compétence. Le groupe HSA est d'avis qu'il faut faire le nécessaire pour protéger les citoyens et les biens communaux. Toutefois ce n'est pas la bonne tribune pour discuter de ce projet.

**Mme Catherine Wolfer (PS-Verts)** évoque son avis personnel car elle n'a pas eu le temps de discuter de ce sujet avec son groupe. Elle a un peu le même sentiment que ses collègues et se sent un peu embarrassée car aucune discussion n'a pu être menée dans les groupes avant la séance concernant ce sujet. Elle rappelle qu'il existe une commission de suivi à laquelle prennent part plusieurs citoyens et déplore que le groupe citoyen responsable ait refusé d'y participer.

**Le président, M. Lando** demande une interruption de séance.

**M. Lando** lit l'article 38 al. 2 du règlement du Conseil général. Il est bien mentionné qu'il est possible d'ouvrir une discussion mais qu'en aucun cas il ne sera possible de voter.

**M. Chenal** remonte à la tribune et explique qu'en effet le Conseil général ne peut rien décider dans ce projet mais que l'on peut tout de même donner son avis. Effectivement, le Conseil général s'est déjà positionné mais c'était il y a longtemps.

**Le Président** est obligé d'interrompre M. Chenal car la discussion est terminée et que chaque groupe a pu s'exprimer s'il le souhaitait.

Etant donné que la séance touche à sa fin, **le Président** remercie les membres du Conseil général pour leur patience et compréhension.

Documents déposés pendant la séance :

- Motion interne intitulée « Il est moins cinq, le nouveau Conseil général a aussi son mot à dire » déposée par M. Jean-Pierre Chenal du groupe PS-Verts
- Motion urgente intitulée « Agir pour nos finances communales » déposée par Mme Céline Grellier du groupe HSA

Le Président lève la séance à 21h35.

Bassecourt, le 27 février 2023

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le Président

La vice-chancelière

Michel Lando

Michèle Bailat